

Plan Particulier de Mise en Sûreté

Veillez trouver ci-après les consignes à lire attentivement et à respecter en cas de besoin.

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT

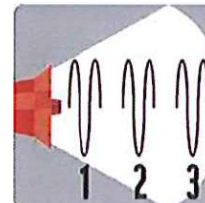
En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes

3 cycles d'alerte (son montant et descendant)

Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes

Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles



Mettez-vous en sécurité et rejoignez sans délai un bâtiment

Ecoutez la radio

Respectez les consignes des autorités

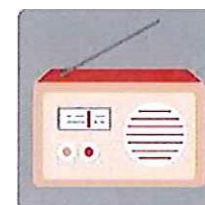


FREQUENCE France Bleu : 103.6 Mhz

FREQUENCE France Info : 105.3 Mhz

FREQUENCE France Inter : 91.3 Mhz

FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet : 103.6 Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer, ni vous exposer, à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas.

N'encombrez pas les réseaux afin que les secours puissent s'organiser le plus rapidement possible.

Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

